

AVENANT 1

MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Marché d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude
sanitaire, traitement d'eau, climatisation et ventilation**

VILLE ET CCAS DE CORBAS

VILLE DE
corbas

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Groupement de commandes selon la convention signée le 15 octobre 2010 et composé de :

Ville de Corbas
Place Charles Jocteur,
69960 Corbas

ET

Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Corbas

Dont le coordonnateur est la ville de Corbas

Représenté par Monsieur Alain VIOLLET, agissant en qualité de Maire ou son adjoint délégué

ARTICLE 2. IDENTIFICATION DU TITULAIRE DU MARCHE PUBLIC

Société ENGIE Solutions
Dont le siège social est
Tour T1 – 1 place Samuel de Champlain – Faubourg de l'Arche
92930 PARIS LA DEFENSE

Représenté par Mr PLANES Jean-Michel, agissant en qualité de Directeur régional de l'agence Lyon Métropole

127, avenue Barthélémy Buyer – BP 5066
69246 LYON Cedex 05
Tel : 04 72 72 23 23
Numéro de SIRET : 552 046 955 02759

ARTICLE 3. OBJET DU MARCHE

Marché d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'eau, climatisation et ventilation des bâtiments de la ville de Corbas

Date de début du marché : 04/07/2021

Durée d'exécution du marché : 5 ans.

- **Montant initiaux sur la durée du marché (P2, P3):**

▪ Montant P2: 133 742,25 €HT

▪ Montant P3: 115 501,90 €HT

Montant P2+P3 sur la durée du marché: 249 244,15 €HT

- **Montant prévisionnel P1 sur la durée du marché (type CP): 32 305,90 €HT**

Montant total prévisionnel (P1+P2+P3) sur la durée du marché: 281 550,05 €HT

ARTICLE 4. OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- 1) Ajout du site CCAS
- 2) Suppression du site Service Espaces verts – Serre
- 3) Ajout ou retrait de matériel sur les sites Maison 33, Centre de loisirs et CTM

ARTICLE 5. DATE DE PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter du 4 juillet 2023.

ARTICLE 6. AJOUT DU SITE CCAS

Il a été décidé d'ajouter dans le contrat d'exploitation les installations de ventilation du site CCAS situé Espace Lachenal, 18C Rue des Marronniers, 69960 Corbas

Le type de marché pour ce site est de type PF (Prestation Forfaitaire).

Matériels : un caisson VMC

Cet ajout matériel est inclus dans le poste P2 (entretien, maintenance et dépannage) ainsi que dans le poste P3 (renouvellement de matériel).

Cela ajoute **1h** et engendre une plus-value annuelle de **74,75 € HT** sur le poste P2, et ajoute **0,5h** et engendre une plus-value annuelle de **32,38 € HT** sur le poste P3.

ARTICLE 7. SUPPRESSION DU SITE SERVICE ESPACES VERTS - SERRE

Il a été décidé de supprimer le site Service Espaces verts – Serre du contrat car ce bâtiment n'est plus chauffé.

Cela retire **3,2 h** et engendre une moins-value annuelle de **262,60 € HT** sur le poste P2, une moins-value annuelle de **13,74 € HT** sur le poste P3 et une moins-value annuelle prévisionnelle de **1 873,94 € HT** sur le poste P1 (CP).

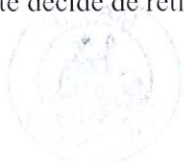
ARTICLE 8. AJOUT DE MATERIEL SUR LES SITES MAISON 33 ET CENTRE DE LOISIRS

Il a été décidé d'ajouter dans le contrat d'exploitation le matériel indiqué dans le tableau suivant :

Site	Nature du matériel	Nombre d'heures P2	Plus-value P2 €HT	Nombre d'heures P3	Plus-value P3 €HT
Maison 33	PAC Daikin Altherma 3 H HT W taille 18 (12.09kW)	2,5	237	2	144,5
Centre de loisirs	2 Splits	4	319	1	89,75

ARTICLE 9. SUPPRESSION DE MATERIEL SUR LES SITES CTM ET MAISON 33

Il a été décidé de retirer du contrat d'exploitation, le matériel indiqué dans le tableau suivant



Site	Nature du matériel	Nombre d'heures P2	Moins-value P2 €HT	Nombre d'heures P3	Moins-value P3 €HT
CTM	Chaudière Gaz	-1	-54,75	0	-4,89

ARTICLE 10. RECAPITULATIF DU MARCHÉ

Marché de base + avenant 1 :

	Ancien montant P1 [€ HT]	Nouveau montant P1 [€ HT]	Ancien montant P2 [€ HT]	Nouveau montant P2 [€ HT]	Ancien montant P3 [€ HT]	Nouveau montant P3 [€ HT]	Ancien montant Total P1+P2+P3 [€HT]	Nouveau montant Total P1+P2+P3 [€ HT]
Montant annuel	6 461,18	4 587,24	26 654,90	26 786,05	23 100,38	23 223,61	56 310,01	54 465,75

Montant initial du marché sur 5 ans : 281 550,05 € HT

Montant de l'avenant 1 : -5 532,78 € HT

Nouveau montant du marché : 276 017,27 € HT

Soit un pourcentage d'augmentation de -1,97 % du montant initial du marché.

ARTICLE 11. AUTRES DISPOSITIONS


Toutes les autres dispositions du marché de référence, non modifiées par le présent document, demeurent inchangées.

Fait à Corbas, le 02/10/2023 en ___ exemplaire(s)

Le Titulaire, ENGIE

(Cachet et signature)

Le Maire, Monsieur VIOLLET




Page 4 sur 4

